

ALLIANCES

AVIS DE CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION DES PORTEURS D'OBLIGATIONS ÉMISES LE 5 MARS 2015 EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par le présent avis, les porteurs d'obligations émises le 5 mars 2015 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1 000 000 000 Dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 17 février 2015 sous la référence n°VI/EM/001/2015 (les « Obligations ») par la société **ALLIANCES DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER**, (la « Société »), société anonyme au capital de 1 264 892 800 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°74.703, sont convoqués, par le Conseil d'administration de la Société, en Assemblée Générale au siège social de la Société, au **16, rue Ali Abderrazak, Casablanca** :

LE 10 NOVEMBRE 2016 À MIDI

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Approbation du principe de la deuxième phase du programme de restructuration de la dette privée de la Société : (i) la phase II de l'opération de transfert d'actifs et (ii) la nouvelle émission obligataire (ci-après désignées ensemble la « **Deuxième Phase de Restructuration de la Dette Privée** ») ;
- Ratification, le cas échéant, du protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette privée du Groupe Alliances ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est rappelé que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les porteurs d'Obligations doivent produire un document justifiant de leur qualité.

Un règlement détaillant les modalités et la procédure d'allocation des actifs au titre de l'opération de transfert d'actifs - phase II est, dès le lendemain de la publication du présent avis, mis à disposition des porteurs d'Obligations au siège social de la Société au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca (le « **Règlement Phase II** »).

Une data room sera ouverte, dès le lendemain de la publication du présent avis, aux porteurs d'Obligations au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca (tél. : 05 22 99 34 80). La data room sera ouverte de 8:30 à 12:30 et de 14:30 jusqu'à 18:30.

Les porteurs d'Obligations souhaitant être admis à la data room sont invités à contacter Monsieur Abdellah LAGHZAOUI (alaghzaoui@alliances.co.ma).

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration se présente comme suit :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des obligataires,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du Règlement – Phase II mis à disposition des porteurs d'Obligations,

Après avoir pris acte des allocations au titre de la première phase de l'opération consistant en un rachat d'Obligations émises par la Société et au paiement des intérêts exigibles correspondants, en contrepartie du transfert de certains actifs, dont le principe avait été autorisé par l'Assemblée Générale des obligataires en date du 28 décembre 2015 (l'« **Opération de Transfert d'Actifs - Phase I** »), tels qu'arrêtées en date du 16 mars 2016 dans un procès-verbal de synthèse signé par la Commission d'Ouverture des Plis et Maître Hicham Wahab représentant Maître Mustapha Zine.

Après avoir pris acte de la Deuxième Phase de Restructuration de la Dette Privée exposée par le Conseil d'Administration dans son rapport et consistant notamment en ce qui concerne les porteurs d'Obligations :

- (a) En un règlement partiel en numéraire d'un montant total de 61 852 601,97 dirhams au titre des intérêts dus au 05 mars 2016 au profit de l'ensemble des porteurs d'obligations et de billets de trésorerie émis par la société Alliances Darna et la Société (les « **Coupons** ») ;
- (b) en une opération de rachat par la Société, pour ceux des porteurs d'Obligations qui l'acceptent, de leurs Obligations et du paiement des intérêts correspondants échus et courus, en contrepartie du transfert de certains actifs non alloués dans le cadre de l'Opération de Transfert d'Actifs - Phase I, selon les modalités et la procédure d'allocation détaillées dans le Règlement Phase II mis à disposition des porteurs d'Obligations au siège de la Société (l'« **Opération de Transfert d'Actifs - Phase II** ») ; et
- (c) à l'issue de l'Opération de Transfert d'Actifs – Phase II, en une opération d'émission obligataire par la Société dont la souscription serait réservée aux porteurs d'Obligations qui accepteraient le rachat de leurs Obligations et le paiement des intérêts dus échus et courus jusqu'à la date du reprofilage, en contrepartie de la souscription à des obligations nouvelles (l'« **Opération d'Émission Obligataire** »).

Au regard de ce qui précède, l'Assemblée Générale,

Décide d'approuver, par avance et en tant que de besoin, les modalités susmentionnées de règlement des Coupons et le principe de l'Opération de Transfert d'Actifs – Phase II en ce qu'elle concerne les porteurs d'Obligations et de l'approbation du principe du rachat par la Société des Obligations des porteurs d'Obligations souhaitant participer à l'Opération de Transfert d'Actifs – Phase II assorti du paiement des intérêts correspondants dus échus et courus ; et

Décide, sous condition suspensive de l'approbation de l'Opération d'Émission Obligataire par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, en tant que de besoin, de l'approbation du principe de l'Émission Obligataire en ce qu'elle concerne les porteurs d'Obligations et de l'approbation du principe du rachat par la Société des Obligations des porteurs d'Obligations souhaitant participer à l'Opération d'Émission Obligataire.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier, en tant que de besoin, les termes du protocole d'accord portant sur les conditions et caractéristiques de la Deuxième Phase de Restructuration de la Dette Privée de la Société conclu par le représentant de la masse.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des obligataires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Le Conseil d'administration